



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association Anne Boivent

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Anne Boivent

8 boulevard de la Chesnardière - 35300 FOUGERES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association Anne Boivent

8 boulevard de la Chesnardière - 35300 FOUGERES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Anne Boivent,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Anne Boivent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "2.6. Autres éléments affectant la comparabilité des comptes" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Association Anne Boivent

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire, le 15 juin 2026

KPMG SA

Antoine Le Penven

Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations				
ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	623 073	438 639	184 433	130 367
Autres immobilisations incorporelles	890 000	730 000	160 000	240 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	3 240 410	935 704	2 304 706	2 087 069
Constructions	81 793 498	48 766 335	33 027 163	35 273 519
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 585 355	6 904 821	1 680 533	1 330 742
Autres immobilisations corporelles	8 183 420	7 025 571	1 157 848	1 430 117
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes	4 959 420		4 959 420	2 377 793
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	10 285		10 285	10 035
Créances rattachées à des participations	992 159		992 159	952 516
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 705 857		1 705 857	1 578 600
Autres immobilisations financières	920 606		920 606	910 165
TOTAL II	111 904 083	64 801 071	47 103 012	46 320 924
Actif circulant				
Stocks et en cours	24 209		24 209	35 115
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 753 794	112 609	2 641 185	2 701 220
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 044 856		2 044 856	1 327 040
Charges constatées d'avance	47 591		47 591	48 470
Valeurs mobilières de placement	5 972 614		5 972 614	4 474 262
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 381 870		9 381 870	11 560 830
TOTAL III	20 224 934	112 609	20 112 325	20 146 937
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	132 129 017	64 913 680	67 215 336	66 467 861

Bilan Passif des Associations et Fondations		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 067 265	1 067 265
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	5 484 054	5 484 054
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	70 184	100 203
Réserves pour projet de l'entité	13 324 870	10 181 987
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	13 324 870	10 181 987
Autres réserves	1 794 701	1 687 444
Report à nouveau	-8 855 654	-7 179 304
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	103 348	103 348
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	770 228	770 228
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-5 973 091	-4 491 992
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-1 037 410	-1 032 034
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	-2 718 729	-2 528 854
Résultat en attente d'affectation		
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 514 671	1 416 514
Situation nette (sous total)	14 400 092	12 758 163
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 560 631	4 729 121
Provisions réglementées	3 254 703	3 338 380
TOTAL I	22 215 425	20 825 664
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 859 343	10 203 226
TOTAL II	9 859 343	10 203 226
PROVISIONS		
Provisions pour risques		485 500
Provisions pour charges	538 000	
TOTAL III	538 000	485 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	23 060 448	22 657 548
Emprunts et dettes financières diverses	659 304	512 200
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 673 876	1 552 369
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 837 463	8 041 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	625 610	658 466
Autres dettes	203 600	221 857
41110000 USAGERS PAYANTS		
41971000 USAGERS CREDITEURS	30 270	37 055
41980000 AVOIRS A ETABLIR		17 004
46710001 ARGENT DE POCHE USAGERS	74 708	76 806
46710807 AVANCES COIFFURE		27
46718000 NOTES DE FRAIS	45	
46718000 NOTES DE FRAIS	1 446	
46718000 NOTES DE FRAIS	4 372	2 130
46720000 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	3 674	22 608
46720010 AVANCES GROUPES	1 663	
46721000 DEPENDANCE APA HORS DEPT		
46723000 ANIMATIONS HI	755	
46724000 RESIDENTS APL	3 994	3 430
46725100 DEBITEUR CREDITEUR AUMONERIE	201	201
46726000 INDEMNITES SECURITE SOCIALE	79 932	79 676
46726100 INDEMNITES PREVOYANCE	2 538	2 035
48860000 ABONNEMENTS - CHARGES		
Produits constatés d'avance	1 542 267	1 309 528
TOTAL IV	34 602 568	34 953 471
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	67 215 336	66 467 861

Compte de Résultat des Associations et Fondations		
PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0	0
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestation de service	841 625	852 691
<i>Dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	62 037 325	61 670 405
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		0
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	935 093	943 173
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 322	0
Utilisations des fonds dédiés	343 882	0
Autres produits	592 041	308 492
TOTAL I	64 788 288	63 774 760
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 788 694	1 817 364
Variation de stock	8 401	9 892
Autres achats et charges externes	12 654 279	11 674 192
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	4 210 556	4 253 565
Salaires	28 874 918	28 748 319
Cotisations sociales	10 901 860	10 941 194
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 273 879	4 437 806
Dotations aux provisions	90 000	98 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	35 149	0
Report en fonds dédiés	0	800 000
Autres Charges	87 401	64 831
TOTAL II	62 925 137	62 845 164
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 863 151	929 597
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	39 644	36 743
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	160 162	114 060
Autres intérêts et produits assimilés	31 831	52 364
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et	0	5 140
TOTAL III	231 637	208 307
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	548 309	706 212
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et	0	0
TOTAL IV	548 309	706 212
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-316 672	-497 906
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 546 479	431 691
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	2 026	1 133 065
TOTAL V	2 026	1 133 065
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	19 378	141 169
TOTAL VI	19 378	141 169
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-17 352	991 896
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 456	7 074
Total des produits (I+III+V)	65 021 951	65 116 132

Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	63 507 280	63 699 619
EXCEDENT OU DEFICIT	1 514 671	1 416 513
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	87 631	69 307
TOTAL	87 631	69 307
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition de biens et services	0	0
Prestations	0	0
Personnel bénévole	0	69 307
TOTAL	87 631	69 307

1 Informations générales

1.1 Objet social, descriptif des activités, moyens mis en oeuvre

L'Association a pour objet (extrait des statuts) :

- l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, l'aide, le soutien à toute personne fragile, quel que soit son âge, son handicap, notamment par l'accompagnement dans son projet de vie.
- la gestion, l'administration d'établissements soumis à autorisation tels que des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), d'Institut Médico-Educatif (IME), de Foyers de Vie (FV), de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), de Services Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), de Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes handicapés (FAM), d'Etablissement et de service pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP), et toute structure permettant d'assurer l'accueil, l'accompagnement, l'aide, le soutien à des personnes fragiles et/ou dépendantes, enfants, adolescents ou adultes.
- la prise en charge et la réalisation de soins au profit de tout public fragile, âgé et/ou dépendant.
- la gestion, l'administration d'établissements favorisant la mixité tels que des structures d'habitat inclusif au profit principalement de personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Les ressources de l'Association comprennent :

- les contributions de l'Etat, des collectivités publiques et de leurs établissements, de l'Union Européenne,
- les dons manuels,
- les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association,
- les donations et legs que l'Association peut être autorisée à accepter en raison de sa capacité, la nature de son objet ou de ses activités,
- les produits accessoires provenant des biens ou de la vente des produits et services par l'Association.

1.2 Evénements principaux de l'exercice

Sans objet.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes annuels

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe comptable.

2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément :

- aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 relatif au plan comptable général,
- aux dispositions du règlement 2018-06 homologué le 30 décembre 2018,
- aux dispositions du règlement 2019-06
- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-06, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022 et le 2023-03

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice .

2.4 Changement de méthode de présentation

Néant

2.5 Evolution des lois et règlements

Néant

2.6 Autres éléments affectant la comparabilité des comptes

L'Association a mis en œuvre le règlement ANC N°2022-06 et 2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlement comptable. Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de la première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et compte de résultat.

Les retraitements sont non significatifs au regard de l'Association.

1 - Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers sont les suivantes :

- le résultat exceptionnel de 992 K€ au 31/12/2024 qui était présenté sur plusieurs lignes, est regroupé sur uniquement deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles",
- les "Charges constatées d'avance" sont présentées parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances",
- les transferts de charges pour un montant de 680 K€ au 31/12/2024 sont présentés dans la colonne N-1 sur la lignes "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »

2 - Les principaux postes de l'exercice 2025 impactés par le changement de méthodes comptables induit par la première application du règlement sont les suivants :

- les aides apprentissages et les remboursements d'IJ Prévoyance sont désormais comptabilisés dans le compte 649 - Remboursement de charges de personnel pour un montant de 608 K€
- les transferts de charges ont été comptabilisés dans les comptes 708 - Autres produits des activités annexes pour un montant de 60 K€
- les subventions d'équipement virées au résultat ont été comptabilisées en 747 pour 799 K€ au lieu du 777 en N-1 pour 835 K€

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

3.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

Voir tableau joint

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les logiciels informatiques ou à leur valeur d'utilité pour les apports en jouissance.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les contrats d'apport en jouissance sont les suivants :

	Durées	Valeurs	périodes
EHPAD St Joseph	8 ans	240 000€	2020 - 2027
Maison de Chaudeboeuf	5 ans	250 000€	2020 - 2027
EHPAD La Guilmarais	8 ans	400 000€	2020 - 2027
TOTAL		890 000 €	

3.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Apport en jouissance	Linéaire	5 et 8 ans

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.1 Principaux mouvements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à la somme de 2 297 088 € (hors Var. TEC).

Principales acquisitions :

Nature		Montants
Logiciels		132 102
Renouvellement antivirus et firewall	37 069	
Autres – ingénierie sur progiciels	95 033	
Terrains		268 174
Agencements des terrains		31 976
Agencements des constructions sur sol propre		45 121
Sols Paron	11 574	
Panneau IME	10 649	
Autres - divers	22 898	
Agencements des constructions sur sol d'autrui		803 848
Habitat inclusif Cèdre Bleu	422 271	
Crèche – Les Alleux	272 927	
Autres	108 650	
Matériels et outillage Hébergement		648 888
Chariots connectés – divers établissements	432 194	
Laveuse essoreuse – Les Alleux	27 539	
Chaudière - Paron	20 721	
Tricycle tandem – Chesnardièrre	14 926	
Fontaines à eau – divers établissements	27 125	
Equipements Habitat inclusif	7 728	
Autres	118 655	

Matériels et outillage Soins		195 380
Chariots connectés	50 442	
Rails	22 450	
Autres divers : matelas, chariots médic., chaises douche	122 488	
Matériels de transport		34 436
Matériels de bureau et informatique		94 228
« Activ tab » – Pontmain	16 840	
41 ordinateurs portables – divers établissements	16 768	
Autres divers	60 620	
Mobiliers		42 935
Total		2 297 088

Immobilisation en cours au 31/12/2025 :

Projets ou Sites		Montants
Projets habitats inclusifs ou résidence seniors		43 024
Ehpad Pontmain – réhabilitation		4 111 246
MAS Gaifleury		650 145
Autres		155 005
	Total	4 959 420

Méthode d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	3 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 20 ans

Matériel de transport	Linéaire	2 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier hébergement et soins	Linéaire	1 à 20 ans

3.1.4.2 Particularité amortissements

Les amortissements sont calculés sur des durées d'utilisation et par composants (application de ces règles depuis l'exercice 2005).

A compter de l'exercice 2007, les écarts entre les méthodes d'amortissements budgétaires et comptables sont enregistrés dans les établissements et constatés en amortissements dérogatoires.

Le processus s'est achevé en 2025.

3.1.5 Immobilisations financières

	Valeurs
Participations	10 288
Créances rattachées / participations	906 002
Intérêts courus	86 158
Prêts aide au logement	1 705 857
Dépôts et cautionnements	30 066
Cautionnements	300 000
Parts sociales	590 541
Total	3 628 908

3.1.6 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat et concernent principalement les réserves de fuel et gaz, et différents consommables.

3.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

- Fournisseurs, avoirs à recevoir	202 424
- Personnel, produits à recevoir	9 098
- Organismes sociaux, produits à recevoir	627 015
- Formations à recevoir	27 066
- Subvention d'investissements à recevoir	36 273
- TVA récupérable	921 313
- Autres produit à recevoir	220 532
	2 043 721

Etat des créances

	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéances	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 002 445	1 002 445	
Prêts (1)	1 705 857	1 705 857	
Autres immobilisations financières	920 606		920 606
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (2)	2 641 185	2 641 185	
Fournisseurs débiteurs	202 424	202 424	
Personnel et comptes rattachés	9 098	9 098	
Sécurité sociale et autres org. sociaux	627 015	627 015	
Etat et autres collectivités publiques (3)	957 586	957 586	
Autres	220 532	220 532	
Charges constatées d'avance	47 591	47 591	
TOTAL	8 334 339	7 413 733	920 606
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	127 257		
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice	-		
(2) Dont Créances Douteuses	112 609		
(3) Dont sommes dues par les départements au titre de l'hébergement des aidés sociaux	764 366		

3.1.8 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Résultat net latent	Provision pour dépréciation
Divers Placements	2 582 022	2 638 033	56 032	-
Total	2 582 022	2 638 033	56 032	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et lorsque que le capital n'est pas garanti.

3.2 Passif

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds Associatifs	1 067 265			1 067 265
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds associatifs	5 484 054			5 484 054
Réserves				
Investissement	4 117 818	550 000		4 667 818
Trésorerie	1 019 312			1 019 312
Compensation	5 044 858	2 979 997	407 114	7 617 741
Aide au logement	1 667 444	127 257		1 794 701
Comp charges amortist	20 000			20 000
Asso gest non contr	100 203		30 019	70 184
Total	11 969 635	3 657 254	437 133	15 189 756
Report à nouveau				
RAN Port Brillet	103 348			103 348
Fonds associatifs	700 828			700 828
Amortissements excédentaires	69 400			69 400
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-4 491 991		1 481 099	-5 973 091
Dépenses refusées	-1 032 034		5 377	-1 037 410
Dépenses pour congés payés	-2 528 854	110 017	299 892	-2 718 729
Total	-7 179 303	110 017	1 786 368	-8 855 654

3.2.1 Fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	4 729 121	630 148	798 638	4 560 631
Provisions réglementées				
Provisions amortissements dérogatoires	938 139		84 038	854 101
Provisions réalisations actifs immobilisés	256 718	361		257 078
Provisions réalisations VMP	2 143 523			2 143 523
Total	3 338 381	361	84 038	3 254 703

3.2.2 Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Autres provisions	485 500	90 000	37 500	538 000
TOTAL	485 500	90 000	37 500	538 000

Autres provisions : Contentieux pour divers risques sociaux évalués à 538 000€.

3.2.3 Fonds dédiés

Fonds dédiés issus de :	A l'ouverture	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture	
Investissement						dont fds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Provisions	6 962 702		291 421		6 671 281	965 594
CNR alloués	3 171 703		43 189		3 128 514	0
Total	10 134 404	0	334 610		9 799 795	965 594
Exploitation						
Provisions	62 949		7 674		55 275	0
CNR alloués	5 872		1 598		4 274	0
Total	68 821	0	9 272		59 549	0
TOTAL des Fonds dédiés	10 203 226	0	343 882		9 859 343	965 594

Détail par établissement concerné des mouvements de l'exercice (fonds dédiés à l'investissement)

Fonds dédiés issus de :	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture	
Investissement					dont fds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Provisions	6 962 702		291 421	6 671 281	965 594
SSIAD	2 944		2 944	-	
EHPAD Louvigné	1 063 386		48 585	1 014 801	
EHPAD Guilmarais	378 907		12 189	366 718	
EHPAD Pontmain	464 194		-	464 194	464 194
EHPAD Les Alleux	1 415 233		42 800	1 372 433	
EHPAD Chaudeboeuf	1 264 126		1 699	1 262 427	
FV Chaudeboeuf	101 400		-	101 400	101 400
FAM Chaudeboeuf	963 733		2 944	960 789	
MAS Gaifleury	265 544		7 361	258 183	
FV Avenel	400 000		-	400 000	400 000
EHPAD Paron	-		-	-	
IME-EEAP Paron	622 983		162 899	460 084	
Services généraux	20 252		10 000	10 252	
CNR alloués	3 171 703	0	43 189	3 128 514	357 746
SSIAD	-		-	-	
EHPAD Chesnardière	985		792	193	
EHPAD Louvigné	6 410		4 051	2 360	
EHPAD Guilmarais	3 814		1 399	2 414	
EHPAD Pontmain	357 746		-	357 746	357 746
EHPAD les Alleux	1 220		1 220	-	
EHPAD Chaudeboeuf	6 896		1 154	5 742	
FAM Chaudeboeuf	247 994		1 572	246 422	
MAS Gaifleury	2 486 616		19 337	2 467 279	
EHPAD Ste Anne	2 704		959	1 745	
EHPAD Paron	1 408		1 160	248	
IME EEAP Paron	55 910		11 545	44 365	
Total	10 134 404	0	334 610	9 799 795	1 323 340

3.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à moins 1 an	de 1 à 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit	23 060 448	1 551 433	5 406 327	16 102 688
Emprunts et dettes financières divers	659 304	659 304		
Usagers créditeurs	30 270	30 270		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 673 876	1 673 876		
Dettes sociales et fiscales (1)	6 837 463	6 837 463		
Dettes sur immobilisations	625 610	625 610		
Autres dettes	173 330	173 330		
Produits constatés d'avance	1 542 267	1 542 267		
TOTAL	34 602 568	13 093 553	5 406 327	16 102 688
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 612 415			
(1) Dont sommes encaissées des usagers – aidés sociaux	74 708			

3.2.5 Etat des charges à payer

Intérêts courus à payer	69 203
Fournisseurs factures non parvenues	73 088
Personnel congés et charges	3 775 517
Personnel autres charges à payer	121 228
Organismes sociaux charges à payer	165 017
Etat charges à payer	56 103

4 260 156

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

	2025	2024
Hébergement Ehpad	19 033 816	19 169 553
Dépendance Ehpad	5 653 618	5 971 560
Dotation soin Ehpad	18 990 248	17 752 849
Dotation soin IME MAS FAM	10 796 688	11 480 402
Dotation Hébergement FV FAM	4 828 778	4 796 015
Hébergement Prix de journée et Ressources PH	1 873 477	1 827 514
Forfait journalier MAS IME	443 810	454 500
Dotation soin SSIAD	596 037	509 419
Ventes et produits divers	2 196	3 636
Autres services	395 619	394 555
Subventions d'exploitation	264 663	163 048
Subventions d'investissements réintégrées ¹	798 638	N/A
Produits divers	505 943	445 182
Production immobilisée	83 669	83 113
Reprises sur provisions créances douteuses	14 917	46 910
Total	64 282 117	63 098 300

4.2 IS

L'impôt sur les sociétés concerne l'impôt sur les produits financiers taxables. Le montant enregistré dans les comptes 2025 est de 14 456 €.

4.3 Résultats comptables par établissement et rapprochement avec les comptes administratifs

Etablissements	Déficit	Excédent
Siège	19 526	
SSIAD		197 257
EHPAD La Chesnardière	107 110	
EHPAD St Joseph		397 323
EHPAD La Guilmarais		41 069
EHPAD de Pontmain		43 312
EHPAD Les Alleux		522 624
EHPAD Chaudeboeuf		554 033

¹ en produit exceptionnel sur 2024

FV Chaudeboeuf	107 006	
FAM Chaudeboeuf		11 839
MAS Gaifleury		7 426
FV Avenel		162 873
EHPAD Ste Anne		12 332
EHPAD Paron	8 826	
IME-EEAP Paron	36 905	
EHPAD Paul Laizé	175 010	
EHPAD Paul Laizé (autres activités)		34 919
Habitat inclusif du Cèdre Bleu	1 101	
Résultat net des Comptes Administratifs		1 514 671

4.4 Ventilation de l'effectif en ETP (personnel propre)

Etablissements	2025	2024
Siège	28.69	30.19
SSIAD	5.95	6.18
EHPAD La Chesnardière	50.69	50.42
EHPAD St Joseph	69.15	69.15
EHPAD La Guilmarais	75.86	72.13
EHPAD de Pontmain	51.86	51.41
EHPAD Les Alleux	74.40	70.87
Maison de Chaudeboeuf	160.66	158.39
MAS Gaifleury	92.11	92.13
FV Avenel	21.44	21.30
EHPAD Ste Anne	48.14	47.56
EHPAD de Paron	59.78	58.70
IME-EEAP de Paron	51.63	49.45
EHPAD Paul Laizé	43.90	40.20
Services communs	12.90	12.90
	847.16	830.98

4.5 Contributions volontaires en nature

Par nature et effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les heures des interventions des bénévoles sont de deux ordres :

- Valorisation du temps passé par les administrateurs de l'Association, estimation à 1 150 heures
- Valorisation du temps passé dans le cadre des activités d'aumônerie, estimation à 2 800 heures

Ces contributions significatives font l'objet depuis 2016 d'une valorisation inscrite à la fois en compte de classe 8, et au pied du compte de résultat (bénévolat, prestations en nature, dons en nature).

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

- Nombre d'heures = 3 950 heures
- Valorisation horaire = 14,50 €
- Taux de charges = 53,00 %

La valorisation du bénévolat 2025 est ainsi égale à la somme de **87 631 €**.

5 Autres informations

5.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif :
Il n'y a pas de rémunération et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants en 2025 (Président, trésorier et secrétaire).

Des remboursements de frais de déplacements ont été effectués à hauteur de la somme de 5 826 €.

5.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	2025	2024
Honoraires au titre de la mission de contrôle légal des comptes	37 752 €	39 564 €
Honoraires totaux	37 752 €	39 564 €

5.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		3 669 477 €	3 669 477 €

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode

- Taux d'actualisation : 3.00%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 50%
- Rotation du personnel : faible
- Evolution des salaires : + 2% (net d'inflation)

5.4 Engagements hors bilan

Emprunts garantis par le département d'Ille et Vilaine

Date de décision	Etablissement	Prêteur	Quotité	Emprunt	Capital restant dû
26/11/2004	Gaifleury	CDC		1 883 699 €	0 €
28/05/2004	La Chesnardière	CRAMB		161 854 €	0 €
24/06/2004	La Guilmarais	CRAMB		971 116 €	18 480 €
04/03/2005	La Guilmarais	CR.COOPERATIF		1 375 000 €	100 354 €
03/03/2006	La Guilmarais	CR.COOPERATIF		1 050 000 €	18 528 €
30/06/2008	Gaifleury	CDC		1 500 000 €	575 243 €
21/10/2009	Foyer de Vie	CR.COOPERATIF		1 550 000 €	722 726 €
21/10/2009	Foyer de Vie	CDC		935 535 €	479 185 €
24/01/2011	Les Alleux	CDC		5 500 000 €	3 208 334 €
24/01/2011	Les Alleux	CDC		1 200 000 €	686 877 €
30/04/2012	St Joseph	CR.COOPERATIF		1 894 000 €	717 973 €
26/02/2013	EHPAD Paron	CDC		5 150 000 €	3 839 127 €
26/02/2013	EHPAD Paron	CDC		1 400 000 €	625 316 €
11/09/2015	Saint Joseph	CE	75 %	1 125 000 €	458 194 €
10/05/2016	La Chesnardière	SG	50 %	500 000 €	356 672 €
24/07/2017	La Chesnardière	CDC	50 %	2 000 000 €	1 732 436 €
				28 196 204 €	13 539 445 €

Emprunts garantis par les municipalités

Date de décision	Etablissement	Prêteur	Quotité	Emprunt	Capital restant dû
Ville de Fougères					
15/07/2015	IME EEAP Paron	CMB	50 %	1 500 000 €	1 021 780 €
10/05/2016	La Chesnardière	SG	50 %	500 000 €	356 672 €
24/07/2017	La Chesnardière	CDC	50 %	2 000 000 €	1 732 436 €
25/09/2017	IME EEAP Paron	CDC	100 %	1 000 000 €	767 353 €
				5 000 000 €	3 878 241 €
Commune de Louvigné du Désert					
11/09/2015	Saint Joseph	CE	25 %	375 000 €	152 731 €
				375 000 €	152 731 €

Autres garanties données

Date de décision	Etablissement	Prêteur	Quotité	Nature de la garantie	Emprunt	Capital restant dû
09/01/2015	La Guilmarais	CE		Nantissement de parts sociales CE (200 000 €)	Emprunt 1 000 000 €	300 000 €
02/10/2017	La Chesnardière	SG		Gage d'espèces (100 000 €)	Emprunt 500 000 €	84 886 €
25/06/2021	Services Communs	CMB		Nantissement compte titres (250 000 €)	700 000 €	502 001 €

5.5 Evenements postérieurs à la clôture des comptes annuels

Sans objet